



Préavis n° 4 – 2013  
au Conseil général

**Demande de crédit pour la réalisation de la première étape de la place de convivialité**

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

Suite au dernier Conseil général de Prévonloup, il a été proposé et voté la possibilité de réaliser la place de convivialité en plusieurs étapes afin de répartir les frais relatifs sur plusieurs années.

La Municipalité vous propose comme première étape la remise à plat du terrain avec un apport d'environ 150 m<sup>3</sup> de terre ainsi que la remise en gazon, cette étape nous permettra d'avoir une base de qualité pour les étapes suivantes.

Suite à l'offre reçue par un paysagiste professionnel, le montant des travaux est estimé à Fr. 16'590.- HT qui se répartissent comme suit :

- Brûlage chimique de toute la surface : Fr. 580.-
- Transport et fourniture de 150 m<sup>3</sup> de terre végétale : Fr. 5'700.-
- Mise en place de la terre végétale et nivellement à la pelle retro : Fr. 4'800.-
- Préparation du terrain, nivellement fin au râteau, semis de gazon, apport d'engrais, cylindrage, 2 tontes et retouches : Fr. 5'510.-

Total TTC : Fr. 17'917.20

Des contacts ont été pris avec d'autres entreprises afin d'étudier toutes les possibilités et comparer les tarifs, nous sommes aussi prêts à faire les démarches nécessaires afin de trouver de la terre à moindre prix.

Une partie des travaux pourrait facilement être réalisée en heures de commune.

Tout indique qu'il serait facilement possible de réduire la facture finale, la Municipalité s'efforcera de choisir les offres ou solutions les plus avantageuses afin de limiter au maximum le montant dépensé.

En fonction de ce qui précède, la Municipalité sollicite du Conseil général l'autorisation de réaliser la première étape de la place de convivialité (remise à plat du terrain) ainsi que pour son financement, un crédit maximum de Fr. 17'920.- TTC qui sera prélevé sur le compte courant.

La Municipalité vous remercie à l'avance de cette approbation et vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil général de Prévonloup,

Vu le préavis municipal N° 4-2013,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Après avoir entendu le rapport de la commission désignée pour cette étude,

décide :

1. d'accorder à la Municipalité l'autorisation de réaliser la première étape de la place de convivialité (remise à plat du terrain).
2. d'accorder à la Municipalité un crédit maximum de Fr. 17'920.- TTC pour financer ces travaux.

Le municipal responsable : Alain Michel

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 27 novembre 2013.

**AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ**

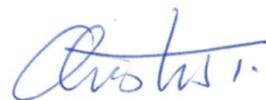
Le Syndic :



Alain Michel



La secrétaire :



Isabelle Christinet